

CNUCED



# JOURNAL

du Conseil du commerce et du développement  
Cinquantième session, 6-17 octobre 2003

---

## APERÇU DES SÉANCES Mardi 14 octobre 2003

### PLÉNIÈRE

Point 5 – Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement

Le débat général s'est poursuivi sur cette question. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Norvège, du Népal, de l'Algérie, du Bangladesh, du Bélarus, du Canada, de Cuba, de la République-Unie de Tanzanie, du Venezuela, du Mexique, du FMI, de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique.

Le Conseil a ainsi achevé l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Point 6 b) – Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

Le débat général s'est poursuivi sur cette question. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Oman (au nom du Groupe asiatique et de la Chine), du Zimbabwe (au nom du Groupe africain), de l'Italie (au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion – Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie – et des pays associés – Bulgarie, Roumanie et Turquie), de la République arabe syrienne, de l'Égypte, de l'Algérie, d'Israël, de la République islamique d'Iran, de l'Afghanistan, du Liban, de la Jordanie, des États-Unis d'Amérique, de la Tunisie, de l'Indonésie et de la Ligue des États arabes.

Le Conseil a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/50/4 et des déclarations prononcées par les délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a été décidé que le rapport du Conseil à la cinquantième session de l'Assemblée générale rendrait compte des débats consacrés à cette question.

Le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 6 b) de l'ordre du jour.

-----